

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/05/2017

Dossier complet le :

30/05/2017

N° d'enregistrement :

F09317 P0160

1. Intitulé du projet

Projet d'augmentation des débits de production de la ressource d'Entraigues à Vidauban

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Vidauban / SIAE (co maitrise d'ouvrage)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Brice MICHAUD (Vidauban) / Gilles MAINGON (SIAE)

RCS / SIRET

2 | 1 | 8 | 3 | 0 | 1 | 4 | 8 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |
2 5 8 3 0 1 4 0 7 0 0 0 2 3 (SIAE)

Forme juridique /

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b	Dispositif de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de m ³ et supérieur ou égal à 200 000 m ³ , excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'Entraigues à Vidauban comprend deux champs captants mitoyens qui assurent la distribution en eau potable des communes du secteur, avec :

- Un champ captant appartenant à la commune de Vidauban qui dessert la collectivité pour un volume de prélèvement autorisé par arrêté préfectoral du 16 avril 1971 de 60 l/s et 4320 m³/j ;
- Un champ captant appartenant au Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux (SIAE) de la source d'Entraigues qui dessert 9 communes limitrophes pour un débit de prélèvement autorisé par arrêté préfectoral du 15 juillet 1970 de 125 l/s et 9000 m³/j.

L'augmentation démographique importante cumulée à une forte demande en eau en période estivale contraint les gestionnaires de la ressource d'Entraigues à dépasser régulièrement les volumes de prélèvement autorisé et

La commune de Vidauban et le SIAE souhaitent donc régulariser la situation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porté par les gestionnaires de la ressource consiste à augmenter les débits de prélèvement à hauteur des besoins suivants :

- Commune de Vidauban : 125 l/s, 9 500 m³/jour (pointe estivale), 2,1 millions de m³/an ;
- SIAE : 250 l/s et 20 000 m³/j (pointe estivale), 3,2 millions de m³/an.

Ces besoins sont justifiés pour les deux entités par un schéma directeur eau potable :

- Vidauban : il s'agit de la seule ressource d'approvisionnement en eau potable de la commune qui prévoit une forte augmentation de sa population à l'horizon 2030 ;
- SIAE : le SIAE délivre un complément d'eau potable à ses communes membres (Le Thoronet, Saint Antonin, Les Mayons, Taradeau, Gonfaron, La Garde Greinet, Le Luc, Le Cannet des Maures et Lorgues). Il s'agit d'une ressource utilisée principalement en appoint estival, nécessitant donc un débit instantané conséquent.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne fera l'objet d'aucun travaux. L'ensemble des équipements présents sur place (forages et pompes) permettent de satisfaire les besoins du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site de captage d'Entraigues sera exploité au débits maximum suivants :

- 125 l/s et 9 500 m³/j pour Vidauban ;
- 250 l/s et 20 000 m³/j pour le SIAE.

Il s'agit de débits maximum d'exploitation pouvant être atteint en période estivale.

Le volume annuel d'exploitation cumulé sur les deux champs captant à l'horizon 2030 sera de 5,3 millions de m³/an environ.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la rubrique 1.1.2.0., régime d'autorisation, en application des articles L214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement. Ce dossier d'autorisation sera déposé au premier semestre de l'année 2017.

Le projet est soumis au Code de la santé publique (DUP) si l'hydrogéologue Agréé a modifié les périmètres de protection actuellement établis suite au projet d'augmentation de débit.

Cet aspect a fait l'objet du dépôt d'une étude préalable à la nomination de l'Hydrogéologue Agréé auprès de l'ARS en novembre 2016. Ce document est joint à la présente demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu dit Entraygues
83550 VIDAUBAN
Parcelle n°A231, A274, A275 et
A276

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°38'18"17 Lat. 43°42'46"60

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 « Vallée de l'Argens »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages de pompage d'eau potable sont situés dans le périmètre de protection immédiate du site de captage d'Entraigues.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à l'extrémité Sud-Ouest du site NATURA 2000 directive habitats FR9301626 « Val d'Argens ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de captage d'Entraigues jouit d'une forte capacité sur laquelle les essais de pompage réalisés en continu à un débit 25 % supérieur au débit d'exploitation maximum envisagé mettent en évidence un impact limité sur l'aquifère calcaire karstique profond.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ressource exploitée par le site de captage d'Entraigues est profonde et abritée dans des calcaires karstiques triasiques. Une étude hydrogéologique complète réalisée par le BRGM et annexée au présent document montre que l'Argens participe à alimenter de façon constante l'aquifère calcaire, vraisemblablement depuis le seuil de la Vacquière. L'impact quantitatif des essais de pompage menés à des débits 25% supérieurs au débit d'exploitation maximum envisagé (474 l/s) ne sont pas quantifiables. Ils ont été estimés à 3 à 4 l/s et restent donc très limités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur des scénarios d'exploitation en continu (24h/24 et 7j/7) à 361 l/s (11,4 millions de m3), la BRGM estime l'impact sur l'Argens à 15 à 20 l/s. Au débit d'exploitation futur de 5,3 millions de m3/an, l'impact sur l'Argens sera bien moindre et ne sera pas significatif sur le milieu aquatique de l'Argens.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty box for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'augmentation des débits d'exploitation sur le site d'Entraigues présente un impact limité sur un aquifère profond de très forte capacité. Les impacts sur l'environnement de surface étudiés au travers d'une étude complète et pointue menée par le BRGM se limitent à un déficit de débit sur l'Argens estimé à 15 à 20 l/s dans un cadre d'exploitation en continu (24h/24, 7j/7) de 361 l/s de la ressource, constituant 3 % du débit moyen de l'Argens et 11% dans des conditions extrême d'étiage (Q Argens = 400 l/s). Ces estimations d'impacts se placent dans un cadre d'exploitation continu à très fort débit qui ne seront jamais atteint puisqu'une exploitation à ce débit restera ponctuelle lors de pics de consommation estivaux. Les impacts réels seront donc encore plus limités, probablement deux fois moindre que ceux estimés par le BRGM dans une première approche (7,5 à 10 l/s). En outre, l'augmentation des prélèvements fera l'objet d'une notice d'incidence au titre du Code de l'Environnement (à venir).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé de novembre 2016 (document ICEA)

Ce document regroupe l'ensemble des informations relatives au projet

Amélioration de la compréhension du fonctionnement hydrogéologique du secteur de la source d'Entraigues de décembre 2015 (document BRGM)

Ce document constitue une étude hydrogéologique relative au comportement du réservoir hydrogéologique, sa vulnérabilité et les impacts sur son environnement proche d'une exploitation aux débits d'objectifs

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Vidauban**

le, **18/05/2017**

Signature



Le Maire

Claude PIANETTI
Claude PIANETTI
Conseiller départemental
1er Vice-Président de la CAD

LE PRESIDENT

Jean-Luc LONJOUR
Jean-Luc LONJOUR
Président du Syndicat Intercommunal des Gains de la Vallée de la Garonne
14, Boulevard de la Vallée de la Garonne
31120 ENTRAIGUES
Tél. 05 61 24 55 91

